Image not found or type unknown

Contrat de sport - validite

Par **rodrigue778**, le **13/03/2016** à **13:35**

Bonjour,
Je voulais m'inscrire dans une salle de sport (basicfit)
Donc je suis allé dans un de leur club et j'ai commencé à m'inscrire sur leur machine d'inscription pour un abonnement d'un an .
Hors dans la phase de paiement sachant qu'il nous offrait pas d'option de report je n'ai pas poursuivi donc je n'ai ni fourni de RIB ni mon numéro de carte bancaire.

Il y a 1 jour j'ai reçu un SMS indiquant que il fallait que je passe pour payer dans les 3jours.
Extrait: "vos cotisations ne sont pas toutes r?"

Ma question est la suivante: n'ayant pas fourni ni de RIB ni de numéro de carte banquaire donc jamais paye 'est ce que ce contrat peut il est valable sur une machine (donc contrat de type électronique)?

Par **janus2fr**, le **13/03/2016** à **14:45**

[citation]Ma question est la suivante: n'ayant pas fourni ni de RIB ni de numéro de carte banquaire donc jamais paye 'est ce que ce contrat peut il est valable sur une machine (donc contrat de type électronique)?[/citation]
Bonjour,
Il faut différencier le paiement de la conclusion du contrat. Ce n'est pas parce que vous n'avez rien versé que vous n'avez pas conclu le contrat. Pour qu'un contrat soit signé "électroniquement", il faut que vous ayez fait au moins 2 actions confirmant votre accord, donc validé au moins 2 fois.

Par **rodrigue778**, le **13/03/2016** à **15:51**

Je ne suis pas de comprendre ...Comment un contrat peut il est validé dans ce cas si aucune confirmation par courrier ou par mail à été fourni à l abonné ?

Qu est ce qui fait fois alors puisque pour cette preinscription (à mes yeux) demandé non prénom adresse et numéro de téléphone ... Toutes ces informations sont disponible sur les pages blanches et autres ...

Par **rodrigue778**, le **13/03/2016** à **16:23**

Et je précise que aucun justificatif n'a été demandé (identité ou autre) et fourni

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés